

La profession au

Les comités d'entreprise bénéficient d'attributions économiques importantes et s'imposent comme des acteurs à part entière du dialogue social et des interlocuteurs obligés des Directions d'entreprises.

Ainsi et selon l'article L 2223-6 du code du travail, « dans l'ordre économique, le comité d'entreprise est obligatoirement informé et consulté [selon des modalités décrites à l'article L 2323-2 à L 2323-5] sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise... ». Autant dire que les prérogatives et les domaines d'intervention des CE sont très étendus.

Pour les assister dans leur rôle économique, le législateur leur a donné la possibilité de recourir, dans certains cas, à des experts-comptables indépendants, choisis par les CE et rémunérés par l'entreprise (expertises dites légales).

Les CE peuvent en outre recourir, généralement à leurs frais, à des experts libres pour les assister lors de consultations ponctuelles ou sur la gestion des activités sociales et culturelles (expertises libres ou contractuelles).

Le Salon des CE d'automne qui s'est tenu du 15 au 17 septembre au Cnit La Défense a été l'occasion pour le Conseil Supérieur et l'Ordre francilien, présents sur un stand commun, de toucher un large public d'élus et de représentants de comités d'entreprise.

Consultations confidentielles et gratuites sur le stand de l'Ordre

Pour répondre aux nombreuses questions que se posent les comités d'entreprise, un dispositif de consultations gratuites a été mis en place sur le stand de l'Ordre. La « charte » définissant un code de bonne conduite et de bonne pratique a été actualisée pour l'occasion.



Les consultations gratuites
Gérard Lejeune & Francis Marquant,
Membres du Comité des CE au Conseil Supérieur

De nombreux membres de l'Ordre ayant une expérience avérée dans le secteur très spécifique des comités d'entreprise ont participé de manière active à ces consultations gratuites. L'objectif était de faire connaître nos missions auprès de ce secteur essentiel du monde de l'entreprise, d'informer les CE sur les droits dont ils disposent pour assumer pleinement leur mission de représentation et de défense des salariés.

Un CE a-t-il intérêt à recourir à un expert pour l'assister dans la gestion des activités sociales et culturelles ?

L'expert-comptable peut avoir un rôle pédagogique important pour la gestion des propres comptes du CE ; il peut aider les élus à gérer le budget de fonctionnement et le budget des activités sociales et culturelles de façon professionnelle et transparente ce qui va générer la confiance des salariés et renforcer la démocratie dans l'entreprise. En se faisant assister par un expert-comptable pour les activités sociales et culturelles, les élus du CE peuvent acquérir les compétences utiles non seulement à la gestion du comité mais aussi à la compréhension des comptes de l'entreprise.

Rencontre « Les CE face à la crise » 15 septembre 2009

Avec la crise et la multiplication des « plans sociaux », le rôle économique des comités d'entreprise est, de fait, revalorisé. En utilisant les prérogatives que leur donne la loi et en s'appuyant sur les cabinets d'experts spécialisés, les CE peuvent anticiper les restructurations et proposer des solutions alternatives.

Préalablement à l'organisation d'une prochaine manifestation sur la problématique des comités d'entreprise face à la crise, l'Ordre a organisé, dans l'espace VIP du salon, une rencontre informelle en direction des principaux acteurs du monde du travail : représentants politiques, syndicalistes, députés parlementaires, élus de CE, avocats, experts-comptables, journalistes...



Michel Bohdanowicz, Responsable du secteur « Comité d'Entreprise » de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France, Vice-Président de l'Ordre Francilien
Jean-Luc Scemama, Président du « Comité des CE » de l'Ordre des Experts-Comptables - Conseil Supérieur Vice-Président de l'Ordre Francilien

Plusieurs thèmes ont été abordés à cette occasion : les impacts de la crise économique sur les entreprises ; le rôle économique du CE et les moyens dont il dispose pour mieux gérer le changement ; le rôle de l'expert-comptable en matière d'anticipation et de sauvegarde de l'emploi. Pour poursuivre les échanges fructueux initiés lors de cette rencontre, des propositions concernant la représentation du personnel dans les entreprises et leur accompagnement par les experts-comptables seront soumises à la Direction Générale du Travail.

Salon des CE !



Conférence « Optimiser les aides du CE et éviter les redressements URSSAF » 17 septembre 2009

Par ailleurs, sur les propositions de Bernard Lelarge, Président de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France, la « commission non marchand » diffusera prochainement une Newsletter CE.

La ligne éditoriale sera axée sur l'actualité sociale, le rôle économique des comités d'entreprise et la valeur ajoutée que représentent les missions de l'expert-comptable auprès de ce secteur très spécifique. L'objectif est de mettre à la disposition de la profession un outil pertinent susceptible de pérenniser et d'enrichir les relations avec ses clients.

Les comités d'entreprise ont évolué au même rythme que la Société. Ainsi, à côté des missions traditionnelles de secours et d'entraide, ils ont très largement ouvert leur activité aux loisirs et à la culture pour répondre aux nouvelles aspirations des salariés. Ils sont eux-mêmes employeurs directs d'un nombre important de personnels et sont au cœur de l'économie sociale.

Cette conférence avait pour but de rappeler les principes applicables en matière de cotisations de sécurité sociale, les démarches à suivre et les précautions à prendre pour les principales prestations fournies par les comités d'entreprise.

L'intervention sur le rôle de l'URSSAF de Paris et de la région parisienne a été particulièrement appréciée. Après un bref rappel sur sa mission principale - collecter les cotisations et contributions des acteurs économiques dont l'activité est implantée en Ile-de-France (hors Seine-et-Marne) - une présentation a été faite sur le système déclaratif français, ses incidences en matière de contrôle et de travail dissimulé. Le zoom sur les CE a permis de faire ressortir l'impact des redressements opérés en 2008 en matière de bons d'achat et autres avantages.

Les nombreuses questions soulevées par la salle ont témoigné de tout l'intérêt qu'a suscité cette animation.



Michel Bohdanowicz, Responsable du secteur « Comités d'Entreprise »
Françoise Boisvert-de-Pedro, Membre de la Commission « Secteur Non Marchand / Comité d'Entreprise » • Jean-Claude Coudry, Adjoint au Directeur du recouvrement de Paris-Nord à l'Urssaf de Paris et région parisienne • Pascale Chaze, Inspecteur du recouvrement



Marcel Blondel, Secrétaire Général de la CFTC Ile-de-France



Retrouvez les écrits de la commission
sur le site : www.oec-paris.fr
(Espace non marchand)